

Pièce n° 0 : Règlement de consultation

Consultation n° 2025-072
Analyses financières des établissements ayant
une activité économique

DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS
15 janvier 2026 à 12 heures

Agence de l'Eau
ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse Cedex

Tel: 05.61.36.37.38
Fax : 05.61.36.37.28

Contenu

1.	Caractéristiques de la consultation	3
1. 1.	Objet de la consultation.....	3
1. 2.	Nomenclature européenne	3
1. 3.	Allotissement	3
2.	Conditions de la consultation	3
2. 1.	Forme et mode de passation	3
2. 2.	Date limite de remise des plis	4
2. 3.	Options et prestations supplémentaires	4
2.3.1	Options au sens du droit communautaire	4
2.3.2	Prestations supplémentaires	4
2. 4.	Variantes	4
2. 5.	Cotraitance.....	4
2. 6.	Délai de validité des offres	4
2. 7.	Durée du marché	4
2. 8.	Prix	4
2. 9.	Montants minimum et maximum annuels du marché	5
2. 10.	Modalités de financement.....	5
2. 11.	Modalités de paiement	5
2. 12.	Comptable assignataire	5
2. 13.	Modifications du marché	5
3.	Conditions d'obtention du dossier de consultation	6
3. 1.	Composition du dossier de consultation (DCE)	6
3. 2.	Retrait obligatoire des DCE par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Agence	6
4.	Conditions de présentation des réponses	7
4. 1.	Conditions particulières	7
4. 2.	Présentation des réponses.....	7
4. 3.	Contenu des réponses attendues	7
5.	CONDITIONS DE TRANSMISSION DES REPONSES	9
6.	Sélection des candidatures	9
7.	Régularité des offres irrégulières.....	10
8.	Jugement des offres	10
8. 1.	Renseignements complémentaires.....	10
8. 2.	Offres anormalement basses	10
8. 3.	Critères de jugement par lot	11
8. 4.	Mode de notation	11
9.	Conditions d'attribution	12
9. 1.	Attribution de chaque lot	12
9. 2.	Signature de l'acte d'engagement	12
10.	Pièces contractuelles du marché	12
11.	Notification du marché.....	13
12.	Données à caractère personnel.....	13
13.	Renseignements complémentaires.....	13

1. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

1. 1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne le marché mutualisé de 4 agences de l'eau, relatif à la réalisation d'analyses financières des établissements ayant une activité économique.

L'agence de l'eau Adour Garonne agit ici en tant que coordonnateur d'un groupement de commande formé de 4 agences de l'eau ; la composition de ce groupement est précisée à l'article 3.4 du cahier des clauses particulières (CCP).

1. 2. Nomenclature européenne

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (codes CPV) est :

Libellé	Code CPV
Services d'établissements d'états financiers	79211200-8

1. 3. Allotissement

Le présent marché est alloti par bassin hydrographique de chaque agence de l'eau :

- Lot 1 : Bassin hydrographique de l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- Lot 2 : Bassin hydrographique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Lot 3 : Bassin hydrographique de l'agence de l'eau Rhin-Meuse,
- Lot 4 : Bassin hydrographique de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

Chaque lot donne lieu à un accord cadre mono-attributaire séparé, signé, notifié et exécuté par chaque agence, pour le lot qui la concerne.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2. 1. Forme et mode de passation

2.1.1 Mode de passation

Le marché est passé sur appel d'offres ouvert, en application de l'article L2124-2 et R 2124-2 du Code de la Commande Publique.

2.1.2 Forme du marché

Le marché prend la forme d'un accord cadre alloti, exécuté par bons de commande et par marchés subséquents conformément aux dispositions des articles R2162-2 et suivant du code de la Commande publique.

2. 2. Date limite de remise des plis

Les date et heure limites de remise des plis sont fixées au **15 janvier 2026 à 12h00.**

2. 3. Options et prestations supplémentaires

2.3.1 Options au sens du droit communautaire

Le marché est reconductible suivant les conditions précisées à l'article 12 du cahier des clauses particulières (CCP).

2.3.2 Prestations supplémentaires

Le marché :

- ne comporte pas de prestations supplémentaires
- comporte les prestations complémentaires suivantes :



2. 4. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2. 5. Cotraitance

Les candidats peuvent présenter leur offre sous n'importe quelle forme juridique de groupement (conjoint avec mandataire solidaire, conjoint ou solidaire). Aucune forme particulière n'est imposée.

2. 6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à six mois (6) à compter de la date limite de remise des offres mentionnée ci-dessus.

2. 7. Durée du marché

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis ou les marchés subséquents conclus. Pour la 1^{ère} période, le marché prend effet à sa notification et est conclu jusqu'au 31 décembre 2026.

Il est ensuite reconductible tacitement au plus 3 fois, pour une période de 12 mois, sauf dénonciation expresse par lettre recommandée avec accusé réception 2 mois avant la date d'anniversaire du marché (soit au 31/12/n).

Il en résulte que le marché prendra fin pour l'ensemble des lots au plus tard le 31 décembre 2029.

2. 8. Prix

Le marché est traité à prix unitaires définitifs révisables dans les conditions du cahier des clauses particulières (CCP) régissant le marché.

2. 9. Montants minimum et maximum annuels du marché

Par lot, l'accord cadre est conclu pour les montants suivants :

Lot	Montant annuel minimum en €HT	Montant annuel maximum En €HT
Lot 1 : Bassin hydrographique de l'agence de l'eau Adour-Garonne	0	50 000
Lot 2 : Bassin hydrographique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne	0	50 000
Lot 3 : Bassin hydrographique de l'agence de l'eau Rhin-Meuse	0	50 000
Lot 4 : Bassin hydrographique de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	0	50 000

En cas de reconduction, ces montants sont révisés suivant le même coefficient que celui utilisé pour la révision des prix.

2. 10. Modalités de financement

Le financement du présent marché est assuré par des fonds publics propres à chaque Agence.

2. 11. Modalités de paiement

Le paiement des sommes dues se fait par application des dispositions des articles L2191-1 à L2191-6 du Code de la Commande Publique. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

2. 12. Comptable assignataire

Le comptable assignataire de la dépense est Monsieur ou Madame l'Agent Comptable de chaque agence de l'eau émettrice des commandes et des marchés subséquents.

2. 13. Modifications du marché

En application de l'article L2194-1 du code de la commande publique, le présent marché peut être modifié, dans les cas prévus audit article. Ces modifications donneront lieu à la conclusion d'un avenant à l'accord cadre, par l'agence coordonnatrice du groupement.

3. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

3. 1. Composition du dossier de consultation (DCE)

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui le souhaite. Il comporte les pièces suivantes :

Des documents à consulter :

- le présent règlement de la consultation ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP);

Des documents à renseigner :

Le marché fait partie du dispositif DUME permettant la mise à disposition automatisée d'informations prévue dans le Code de la commande publique : l'utilisation du Document unique de marché européen (DUME) est fortement conseillée pour les candidats qui le peuvent. Le formulaire est à compléter lors de la soumission sur le profil acheteur ;

A défaut du DUME : les candidats pourront utiliser les déclarations DC1, DC2 disponible avec leur notice d'utilisation :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Le Bordereau de Prix Unitaires BPU (cadre joint) – **1 onglet par lot**
- La commande type non contractuelle – **1 onglet par lot**

L'Agence se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail à ce dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. 2. Retrait obligatoire des DCE par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Agence

Conformément aux dispositions de l'article R2132-2 du code de la commande publique, le dossier de consultation est gratuitement mis à disposition des candidats sur le profil acheteur de l'agence de l'eau Adour-Garonne accessible à l'adresse mentionnée.

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

également accessible par la rubrique « marchés publics » du site internet de l'Agence

<https://www.eau-grandsudouest.fr>

Aucun dossier de consultation sur format papier ou sur support numérique (clef USB, CD...) ne sera remis aux candidats.

Les conditions de retrait des DCE sont précisées en annexe 1 au présent règlement de la consultation.

4. CONDITIONS DE PRESENTATION DES REPONSES

4. 1. Conditions particulières

Sans objet

4. 2. Présentation des réponses

La candidature, l'offre et toutes pièces s'y rapportant (rapports, documentations, certificats, correspondances etc....) doivent être rédigées en langue française et ce, conformément à la Loi n° 94-665 du 4 Août 1994 relative à l'emploi de la langue Française et la circulaire d'application du 19 Mars 1996.

Si les pièces sont rédigées en langue étrangère, elles devront être accompagnées d'une traduction en langue Française dont l'exactitude devra être certifiée par un traducteur expert auprès des Tribunaux (français ou étrangers) dont le nom et l'adresse seront indiqués.

L'utilisation des formulaires (DUME/DC1/DC2/DC4) est exigée ; les candidats sont invités à consulter la notice d'utilisation de chacun des formulaires fournis (disponible au lien indiqué ci-dessus).

Les candidats sont avertis qu'ils sont responsables du contenu de leur réponse et sont donc invités à bien la vérifier avant sa transmission. En aucun cas, ils ne pourront soulever de réclamation auprès de l'Agence en cas d'oubli d'un document.

4. 3. Contenu des réponses attendues

Les réponses seront présentées de la manière suivante :

a) **en mode dématérialisé sur le profil acheteur (PLACE)**



4.3.1 Au niveau de la candidature (qui peut être commune à tous les lots soumissionnés)

 **Document unique de marché européen (DUME)** : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, établie selon le modèle à compléter sur le profil acheteur ou à défaut déclarations du candidat établies à partir des formulaires à compléter **DC1 et DC2** disponibles en téléchargement à l'adresse indiquée à l'article 3 ci-dessus. Le Dume ou équivalent devra fournir :

- les renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités professionnelles et notamment la présentation des principaux services fournis au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- les renseignements et/ou documents permettant d'apprécier les capacités techniques : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années ; matériel qui sera utilisé pour l'exécution du marché ;

 **Document 2** : Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

NB : il est rappelé que ces documents doivent être fournis par les cotraitants, en cas de cotraitance, ou par les sous-traitants déclarés dès la remise de l'offre, en cas de sous-traitance (services uniquement).

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

- D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;
- D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.3.2 Au niveau de l'offre (une offre par lot soumissionné)

Par lot, l'offre se présente sous la forme suivante :

1) OFFRE FINANCIERE à savoir :

A ce stade, il n'est pas demandé aux candidats de souscrire un acte d'engagement. Le formulaire d'acte d'engagement (ATTRI1) ne sera exigé que de l'attributaire de chaque lot au terme de la procédure de choix, afin de formaliser le marché public conclu. Chaque candidat est donc invité à fournir uniquement :

- le **bordereau de prix unitaires** (BPU) établi selon le cadre joint. Ce bordereau constituera l'annexe financière à l'acte d'engagement qui sera souscrit.

Les candidats sont avertis que le rajout ou la modification d'un prix de leur propre initiative, ou encore le regroupement de prix, constituent des motifs de rejet de l'offre du fait qu'elle ne respecte pas les exigences du présent règlement de la consultation. La gratuité d'une prestation est toujours possible, dans ce cas le prix à indiquer dans le BP est « 0 ».

- La **commande type non contractuelle** établie suivant le modèle joint au présent règlement de la consultation. Il est précisé que cette commande type sera vérifiée à partir des prix mentionnés au bordereau de prix unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement souscrit. En cas de distorsion entre les deux documents, l'Agence ne retiendra que les prix du BPU et procèdera aux modifications nécessaires.

Il est également demandé aux candidats de laisser dans l'offre transmise au moins une version du BPU et de la commande type dans leur format exploitable d'origine ou dans un format équivalent.

2) OFFRE TECHNIQUE à savoir :

L'offre technique se présentera sous la forme d'un **mémoire technique** qui devra comporter à minima les éléments nécessaires au jugement des offres et notamment :

- présentation des équipes proposées (expérience, compétence) pour la réalisation des prestations et organisation de ces équipes,
- note de compréhension de chaque type d'analyse,
- livrables proposés,
- modalités de mise à disposition des résultats,
- modalités de gestion de la protection et la confidentialité des données.

4.3.3 Récapitulatif des pièces à fournir :

Pièces de candidatures	Pièces d'offre	
	Offre financière	Offre technique
Formulaire DUME Ou DC1et DC2	– Bordereau de prix unitaires – Commande type non contractuelle	Mémoire technique

5. CONDITIONS DE TRANSMISSION DES REPONSES

Les candidats sont tenus de répondre par voie électronique sur le profil acheteur PLACE

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via le profil acheteur PLACE, la personne habilitée à engager le soumissionnaire, doit être inscrite sur la plateforme de gestion des marchés publics de l'Agence accessible à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

également accessible par la rubrique « marchés publics » du site internet de l'Agence

<https://www.eau-grandsudouest.fr>

Comme précisé ci-avant, le candidat peut choisir de signer électroniquement son offre. Dans ce cas, il devra également être titulaire d'un certificat électronique afin de signer sa réponse électronique.

Les conditions d'utilisation de la plateforme, de signature et de certificat électroniques sont précisées en annexe au présent règlement de consultation, les candidats sont invités à s'y reporter.

6. SELECTION DES CANDIDATURES

L'expérience et les capacités techniques, financières et professionnelles seront appréciées en fonction des éléments de candidature fournis.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques. Pour ce faire, le candidat ou le groupement devra produire les mêmes documents, concernant cet ou ces opérateurs économiques, que ceux mentionnés à l'article V du présent règlement de consultation. Le candidat devra apporter la preuve qu'il en disposera pour

l'exécution du marché en produisant un engagement écrit de l'opérateur ou des opérateurs économiques.

Les candidats n'ayant pas produit les déclarations exigées ainsi que ceux ne fournissant pas de documents prouvant leurs capacités ou présentant des garanties professionnelles ou financières jugées insuffisantes seront éliminés.

A l'issue de l'examen des candidatures, l'Agence dressera la liste des candidats admis.

7. REGULARISATION DES OFFRES IRRÉGULIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article R2152-2 du code de la commande publique, l'agence se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans les conditions dudit article.

8. JUGEMENT DES OFFRES

8. 1. Renseignements complémentaires

Préalablement à tout examen des offres sur la base des critères énoncés ci-dessous, il sera procédé à une analyse de la conformité des offres. Des précisions ou justifications pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse.

Dans les deux cas, les demandes seront effectuées via la PLACE avec un délai de réponse exigé, auquel le candidat sera tenu.

Il est rappelé à tous les candidats que les réponses aux demandes de renseignements complémentaires sur les offres sont obligatoires. Toute absence de réponse conduira à noter 0 l'élément objet de la demande de renseignement.

8. 2. Offres anormalement basses

Si l'offre remise semble anormalement basse au sens de l'article L2152-5 du Code de la commande publique, au regard des prestations à réaliser, y compris en ce qui concerne la part sous-traitée, l'agence exigera du candidat la justification de ses prix ou du montant qu'il a proposé dans son offre, dans le délai qui lui sera imparti et figurant sur la demande.

Si au vu de ces éléments, l'offre est jugée anormalement basse, elle sera rejetée conformément aux dispositions de l'article L2152-6 dudit Code.

8. 3. Critères de jugement par lot

Les offres des candidats admis feront l'objet d'un examen sur la base des critères définis ci-après, le poids de chaque critère étant affecté d'un coefficient de pondération :

1. Qualité de la proposition technique pour 35% appréciée à partir des sous critères suivants :

- Compréhension de chaque type d'analyse et sur la forme des livrables pour 20%
- Modalités de mise à disposition des résultats pour 10%
- Modalités de gestion de la protection et la confidentialité des données pour 5%

2. Qualité des moyens humains affectés à la réalisation des prestations pour 15% appréciée à partir des sous critères suivants :

- Compétences et expériences de l'équipe pour 5%
- Organisation de l'équipe proposée (répartition des rôles) pour 10%

3. Prix pour 50% apprécié sur la base du montant de la commande type non contractuelle à fournir par les candidats.

8. 4. Mode de notation

Il est précisé que pour le calcul de toutes les notes (financières et techniques), l'Agence retiendra 2 décimales après la virgule.

1) Notation des critères autres que le « Prix »

Une note avant pondération allant de 0 à 10 sera attribuée à chaque critère ou sous critère de la manière suivante :

0	La proposition ne répond pas aux exigences ou élément d'appréciation absent
$0 \leq \text{mauvais} \leq 2,5$	La proposition répond de manière insuffisante aux exigences de l'Agence
$2,5 < \text{moyen} \leq 5$	La proposition répond de manière lacunaire aux exigences de l'Agence
$5 < \text{bon} \leq 7,5$	La proposition répond de manière satisfaisante aux exigences de l'Agence
$7,5 < \text{très bon} \leq 10$	La proposition répond de manière très satisfaisante aux exigences de l'Agence

La note est ensuite ramenée au nombre de points correspondant à la valeur absolue du poids du coefficient de pondération correspondant (tel qu'il est indiqué ci-dessus).

2) Notation du critère « Prix »

Le prix sera noté sur 50 points, par application de la formule suivante :

Note obtenue = [note max de 50 points X (Prix moins disant / Prix analysé)]

la note maximum étant attribuée à l'offre présentant la commande type la moins disante.

9. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

9. 1. Attribution de chaque lot

Au terme du jugement, les offres seront classées par ordre décroissant. Le marché sera alors attribué au candidat dont l'offre sera arrivée en tête du classement correspondant au choix de l'agence, sous réserve les documents prévus à l'article R2143-5 du Code de la Commande Publique soient recevables.

9. 2. Signature de l'acte d'engagement

La personne habilitée à engager juridiquement l'attributaire devra signer électroniquement **un acte d'engagement** (dont le modèle ATTR11 lui sera transmis) correspondant à l'offre retenue assortie des éventuelles mises au point, avec une signature électronique valide.

En cas de sous-traitance déclarée au moment de l'offre, la déclaration du sous-traitant (formulaire DC4) sera jointe à cet acte d'engagement. Cette déclaration sera obligatoirement signée électroniquement:

- par la personne habilitée à engager juridiquement l'attributaire qui se présente individuellement ou le membre du groupement qu'il représente ;
- et par la personne habilitée à engager le sous-traitant.

L'acte d'engagement ainsi que les déclarations de sous-traitance seront retournés en version pdf signées via la plateforme PLACE. L'attributaire veillera à ne pas verrouiller le document lors de sa signature afin que les autres signataires puissent apposer leur signature également.

Il est rappelé qu'une signature scannée ne constitue pas une signature électronique valable dans le cadre d'un envoi dématérialisé au sens de l'article 1316-4 du code civil.

10. PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHE

Par lot, l'offre retenue fera l'objet d'un marché constitué par les documents contractuels, classés par ordre de priorité, suivants :

- **Pièce n°1** : L'acte d'engagement et son annexe financière « le bordereau de prix unitaires (BPU) », dûment complété et signé par la personne habilitée à engager le titulaire;
- **Pièce n°2** : Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.), dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'Agence fait seul foi ;
- **Pièce n° 3** : Le Cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés de Prestations Intellectuelles objet de l'arrêté du 30 mars 2021(CCAG PI) ;
- **Pièce n° 4** : Le mémoire technique du candidat attributaire.
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants postérieurs à la notification de l'accord-cadre.

Le titulaire déclare connaître parfaitement la pièce générale 3 bien que non jointe au DCE.

11. NOTIFICATION DU MARCHE

Sous réserve de l'avis favorable du contrôleur budgétaire et en de l'absence de tout référé précontractuel, le marché sera signé par chaque agence, électroniquement et notifié au titulaire par voie dématérialisée via le profil acheteur sur PLACE.

Conformément à l'article R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer l'accord-cadre devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur. À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé. Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que l'accord-cadre ne lui soit attribué. Afin de simplifier et de sécuriser les démarches administratives du titulaire, **l'Agence de l'eau Rhin-Meuse met gracieusement à sa disposition une plate-forme en ligne e-attestations.com qui lui permettra de déposer l'ensemble des documents administratifs préalables à la notification. Pour ce faire, le moment venu, le titulaire se verra adresser une clé d'identification pour y accéder. L'Agence n'acceptera pas d'autres modes de transmission des pièces précitées.**

12. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations collectées par l'agence de l'eau Adour-Garonne directement auprès des candidats, sur la base du dépôt de leur dossier de candidature, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des passations de marchés (étude et analyse du dossier de candidature). Ces informations sont à destination exclusive des services habilités de l'agence de l'eau Adour-Garonne et seront conservées pendant 5 ans pour les candidats non retenus, et 10 ans pour les attributaires.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les candidats disposent des droits suivants sur leurs données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Les candidats peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès.

Pour exercer ces droits, il faudra adresser un courrier à Agence de l'eau Adour-Garonne à l'adresse suivante 90 rue du Férétra – CS 87801 - 31078 TOULOUSE CEDEX 4, ou à martine.gaeckler@eau-adour-garonne.fr.

Un justificatif d'identité sera demandé.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/>).

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tous les renseignements complémentaires sur le dossier de consultation seront communiqués au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres mentionnée plus haut sous réserve que la demande parvienne à l'Agence au plus tard 10 jours avant cette même date.

Aucune suite ne sera donnée à toutes demandes de précisions complémentaires qui parviendront à l'Agence après la date indiquée ci-dessus.

Pour les questions techniques, les candidats pourront obtenir les informations complémentaires en adressant leurs demandes uniquement **et obligatoirement par le biais du système de messagerie sécurisé** à partir du site Internet de l'Agence : <http://www.eau-adour-garonne.fr>, rubrique marché publics ou directement sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de : madame Marianne ROGER également ou madame Françoise VEZINES ou par le biais de la messagerie sécurisée de la plateforme de dématérialisation indiquée ci-dessus.

Les candidats sont avertis que toutes les réponses seront apportées par écrit et le cas échéant, portées à la connaissance de tous les candidats lorsque cela s'avèrera nécessaire via le site de dématérialisation des marchés publics de l'Agence.

Fait à Toulouse

Elodie GALKO,
Directrice générale de l'Agence de l'eau
Adour-Garonne et coordonnatrice du
groupement

Par délégation
Martine GAECKLER
Directrice générale adjointe Ressources